



17 Bis Village de Cosqueville
50330 VICQ-SUR-MER

Tél : 02.33.54.31.96

Fax : 02.33.54.77.95

Mail : vicqsurmer.mairie@orange.fr

ARRETE DE VOIRIE PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

A2024-001

Le Maire de VICQ SUR MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu les inondations sur la route située entre la départementale D116 et la maison située au 1 La Houquette le 3 janvier 2024,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique pendant les intempéries et inondations, les dispositions suivantes sont arrêtées :

Article 1 – La route située entre le 1 La Houquette et la route départementale D116, à VICQ SUR MER, sera barrée à compter du 3 janvier 2024 et jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 – La circulation sera interdite, la route sera barrée par des panneaux. Le stationnement des véhicules sera interdit.

Article 3 – La mise en place de la signalisation sera à la charge et sous la responsabilité de la Commune de Vicq-sur-mer.

Article 4 – Monsieur le Maire de Vicq-sur-mer et le chef de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vicq sur Mer, le 3 janvier 2024

Le Maire,
Richard LETERRIER